Adhérents et nouveaux adhérents : Formalités d'inscription et mesures sanitaires 2021-2022

Toute inscription entraîne une acceptation des règles ci-après

LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPREND :

. la fiche d'inscription remplie, à télécharger sur le site www.sportequi-fit.fr
. la fiche Formalités d'inscription et mesures sanitaires 2021-2022, signée (à remettre avec la fiche d'inscription)
. un certificat médical de moins de 3 ans
. le paiement de l'abonnement choisi (un paiement par chèque étalé sur 3 mois successifs est possible)
. le paiement séparé de la carte d'adhésion de l'association.
La carte des Maisons Pour Tous est à présenter à la remise du dossier (à l'intervenant ou membre du bureau).

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

La 1ère semaine de cours (semaine du 13 septembre 2021) est consacrée aux cours d'essais.

. **Le dossier d'inscription et le paiement doivent être remis dès la 2ème semaine de cours (à partir du 20/09/2021)**
. En fonction des places disponibles, il sera possible de suivre des séances dans le courant de l'année, à condition d'avoir le niveau pour certains cours ; dans ce cas le paiement se fera via l'achat d'une carte de cours + carte d'adhésion de l'association.

RÈGLES SANITAIRES DES MAISONS POUR TOUS EN RAISON DE LA CRISE COVID :

AU 07/09/2021, voici les consignes reçues des Maisons Pour Tous, chaque participant accepte et donc respecte les règles sanitaires des Maisons Pour Tous :

« Les Maisons pour tous étant des structures d'animation de la vie sociale ne sont finalement pas conditionnées à la présentation du **Pass sanitaire**….. **Néanmoins, il reste obligatoire pour toutes les activités physiques et sportives, incluant la danse, le Yoga, le Tai-chi, etc…..**
Les évènements festifs, sportifs et culturels organisés en intérieur comme en extérieur **sont soumis au Pass Sanitaire**.
Son contrôle sera réalisé par l'équipe de la MPT uniquement pour les activités municipales.
Pour les activités associatives, le contrôle est désormais réalisé par l'association.

Concernant le port du masque, il est encore à ce jour obligatoire sauf pour tous les ateliers physiques et sportifs où le retrait est autorisé.

DÉROULEMENT DES COURS AU REGARD DES RÈGLES SANITAIRES :

. Une jauge du nombre de participants est instaurée, elle varie en fonction de la taille de la salle

. **Un pass sanitaire valide vous sera demandé à chaque début de cours avec l'application tousanticovid.verif.**

Si vous disposez d'un **pass sanitaire vaccinal complet,** vous pouvez, si vous le souhaitez, nous en informer directement ; la vérification à chaque début de cours ne sera alors plus nécessaire. Cependant nous serons dans l'obligation de vous le redemander si vous avez été absent pour cause de covid ou cas contact.

. Les nom, prénom, numéro de téléphone et adresse mail de chaque participant seront notés à chaque cours (obligation pour information si cas de covid)

. Pour des questions d'organisation et de respect, nous vous demandons d'être à l'heure aux cours

. Nous vous conseillons de venir avec votre matériel (tapis, …), plus aucune Maison Pour Tous n'en prête

. Concernant les activités comme le Postural Ball®, il est fortement conseillé d'avoir votre propre swiss ball. Nous proposons de faire un achat groupé qui comprend en plus des attaches pour porter le ballon (renseignements donnés à la rentrée).

Des évolutions sont sans doute à prévoir après le 15 septembre, suite à l'intervention du préfet de l'Hérault.
MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

Nom et signature de l'adhérent **:**

Si besoin de nous contacter, merci d'utiliser le site « onglet contact » www.sportequi-fit.fr